



Ordonnance de télécom CRTC 2016-175

Version PDF

Référence : 2016-152

Ottawa, le 9 mai 2016

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	AMT 492 Introduction du nouveau service Liaisons SIP	4 avril 2016	26 avril 2016
Bell Canada	AMT 7491 Modification au service Liaisons SIP	4 avril 2016	26 avril 2016

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale